

**Assemblée générale**

Distr. générale
3 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 151 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine****Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine :
rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	920 727 900
Dépenses de 2016/17	871 616 300
Solde inutilisé de 2016/17	49 111 600
Crédit ouvert pour 2017/18	882 800 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	882 800 000 ^b
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18 ^a	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	945 532 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(1 320 700)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	944 211 900

^a Montant estimatif au 28 février 2018.

^b Avant que le présent rapport soit établi, le Comité consultatif a donné son assentiment à des engagements de dépenses d'un montant ne pouvant dépasser 20 211 500 dollars, ce qui porte le montant total des ressources disponibles à 903 011 500 dollars.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 20 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Mission figure à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/72/789](#)) les observations et recommandations qu'il a faites à ce sujet, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes (CCC) sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait en particulier à la MINUSCA sont examinées ci-après.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution [70/271](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 920 727 900 dollars (montant net : 909 176 200 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'établissait à 871 616 300 dollars (montant net : 859 287 500 dollars). Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 49 111 600 dollars, représente 5,3 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (1 721 400 dollars, ou 0,4 %) et des dépenses opérationnelles (65 934 200 dollars, ou 19,6 %) ; b) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (18 544 000 dollars, ou 11,3 %). On trouvera une analyse des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses effectives au chapitre IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/637](#)).

3. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSCA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II). Dans son rapport, le CCC a fait des observations et des recommandations relatives à la Mission sur les questions suivantes : a) sous-utilisation des crédits et transferts (*ibid.*, par. 63 à 78) ; b) opérations aériennes (*ibid.*, par. 94 à 104 et 163 à 169) ; c) ressources humaines (*ibid.*, par. 260 à 274) ; d) hébergement des contingents (*ibid.*, par. 492 à 498). **Le Comité consultatif compte qu'il sera donné suite dans les plus brefs délais aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018 les dépenses étaient de 715 105 900 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit de 882 800 000 dollars qui avait été approuvé, soit 100 % du budget approuvé.

6. Le Comité rappelle que, dans une lettre datée du 8 mars 2018, le Contrôleur a sollicité son assentiment concernant des engagements de dépenses d'un montant brut ne pouvant dépasser 20 211 500 dollars destinés à financer le déploiement de personnel militaire supplémentaire, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2387 (2017), dans laquelle il a décidé de porter l'effectif maximum de la MINUSCA à 11 650 militaires. Le montant demandé permettrait de financer les activités liées au déploiement de 900 soldats supplémentaires, y compris les travaux préliminaires de construction de locaux d'hébergement, la transformation d'un groupe d'appui à la protection en unité de police constituée et la reconfiguration d'unités existantes de façon à améliorer la protection. Compte tenu des besoins supplémentaires liés au personnel militaire et du montant des dépenses effectives de la Mission pendant l'exercice en cours, le Comité a donné son assentiment à la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant brut ne pouvant dépasser 20 211 500 dollars.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2018, les chiffres concernant le déploiement des effectifs de la MINUSCA s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé/ approuvé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)^b</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	169	147	13,0
Contingents	11 481	10 585	(0,0) ^b
Police des Nations Unies	400	385	3,8
Unités de police constituées	1 680	1 663	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	758	611	19,4
Administrateurs recrutés sur le plan national	121	97	19,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	565	423	25,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	40	29	27,5
Personnel recruté sur le plan national	9	2	77,8
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	199	173	13,1
Volontaires recrutés sur le plan national	55	54	1,8
Personnel fourni par des gouvernements	108	105	2,8

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

^b Taux de vacance calculé par rapport aux effectifs effectivement déployés par rapport à l'effectif autorisé initialement pour 2017/18, soit 10 581 membres des contingents ; par la suite, dans sa résolution 2387 (2017), le Conseil a autorisé le déploiement de 900 autres membres des contingents, portant ainsi l'effectif à 11 481 militaires.

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 décembre 2017, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSCA depuis sa création s'établissait à 3 424 547 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 077 711 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 346 836 000 dollars. Le Comité a également été informé qu'au 12 mars 2018, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 361 330 000 dollars, dont 140 815 000 dollars de réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses et 220 515 000 dollars d'autres disponibilités.

9. De plus, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2017, le solde restant dû au titre des montants à rembourser au titre des contingents s'élevait à 33 700 000 dollars et celui restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents à 37 518 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, il a été informé qu'au 1^{er} mars 2018, 57 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 2 729 000 dollars depuis la création de la Mission et 27 demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif prend note du nombre élevé de demandes en suspens à la MINUSCA et espère que toutes les demandes en instance de règlement seront traitées rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSCA dans sa résolution [2149 \(2014\)](#) et l'a dernièrement prorogé jusqu'au 15 novembre 2018 dans sa résolution [2387 \(2017\)](#). Les principales priorités et hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 7 à 38 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget ([A/72/779](#)).

B. Ressources nécessaires

11. Les prévisions de dépenses de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 se montent à 945 532 600 dollars, ce qui représente une augmentation de 62 732 600 dollars (7,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18¹. Cette hausse tient à l'augmentation qui est proposée pour les dépenses au titre des militaires et du personnel de police et au titre du personnel civil, qui est en partie compensée par une diminution des dépenses opérationnelles, comme il est expliqué ci-après. On trouvera aux sections II et III du projet de budget (ibid.) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

¹ Avant que le présent rapport soit établi, le Comité consultatif a donné son assentiment à des engagements de dépenses d'un montant ne pouvant dépasser 20 211 500 dollars, ce qui porte le montant total des ressources disponibles à 903 011 500 dollars pour 2017/18. Si l'on tient compte de ces engagements, le projet de budget de la MINUSCA pour l'exercice 2018/19 serait en hausse de 42 521 100 dollars (4,8 %) par rapport au montant total des ressources disponibles pour l'exercice 2017/18.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	169	169	–
Contingents	10 581	11 481	900 ^b
Police des Nations Unies	400	400	–
Unités de police constituées	1 680	1 680	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Comme suite à la résolution [2387 \(2017\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité a relevé le niveau maximum de l'effectif autorisé de la MINUSCA pour le porter à 11 650 militaires, avec 900 militaires de plus.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2018/19 s'élève à 487 538 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 50 531 900 dollars (11,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des prévisions de dépenses au titre : a) des contingents (48 392 800 dollars, ou 13,6 %) du fait du relèvement de l'effectif autorisé, de l'augmentation des coûts liés au déploiement du matériel majeur et de la baisse du taux de change (0,837 euro pour un dollar des États-Unis) ; b) des unités de police constituées (2 880 800 dollars, ou 5,3 %) en raison de l'application d'un taux de vacance moins élevé, de la baisse du taux de change (0,837 euro pour un dollar des États-Unis) et de la transformation d'une unité de soutien à la protection en unité de police constituée (ibid., par. 167 et 168).

13. Le Comité consultatif rappelle que dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a noté que durant l'exercice 2016/17, la Mission n'avait pas fourni de logement adéquat à 5 450 membres des contingents et avait donc dû rembourser près de 6 millions de dollars aux pays fournisseurs de contingents. Le CCC a estimé que la MINUSCA devait impérativement fournir les logements appropriés qui étaient nécessaires au plus vite et recommandé que l'Administration, en collaboration avec la Mission, étudie la possibilité d'utiliser des bâtiments préfabriqués pour éviter que les contingents soient hébergés dans des tentes ([A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 492 à 498). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'à l'heure actuelle, 59 % des membres des contingents de la Mission qui n'assuraient pas leur propre hébergement étaient logés dans des structures en dur et qu'il était prévu que d'ici au premier trimestre de 2019, tous les membres des contingents soient hébergés dans des logements en dur. **Le Comité compte que la Mission redoublera d'efforts pour mettre des logements conformes aux normes de l'ONU à la disposition des contingents de façon à ne pas avoir à payer de pénalités.**

14. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	758	704	(54)
Administrateurs recrutés sur le plan national	121	108	(13)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	565	502	(63)
Emplois de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	40	–	(40)
Personnel recruté sur le plan national	9	–	(9)
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	199	167	(32)
Volontaires recrutés sur le plan national	55	43	(12)
Personnel fourni par des gouvernements	108	108	–
Total	1 855	1 632	(223)

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

15. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2018/19 s'élève à 203 824 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 43 156 000 dollars (26,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des prévisions de dépenses au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (43 171 400 dollars, ou 34,4 %) du fait de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé, de la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international depuis la révision du barème des traitements, et de la transformation de 31 emplois de temporaire en postes ; b) du personnel recruté sur le plan national (6 970 200 dollars, ou 57,9 %) du fait de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé, d'un taux de change égal à 549,010 francs CFA pour un dollar des États-Unis, de la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national depuis la révision du barème des traitements, et de la transformation de huit emplois de temporaire en postes (voir [A/72/779](#), par. 169 et 170).

Taux de vacance

16. Les prévisions de dépenses au titre du personnel civil ont été établies sur la base d'un taux de vacance de 8,3 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 15,0 % pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 12,0 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, de 2,0 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et de 8,3 % pour le personnel fourni par des gouvernements (ibid., par. 145).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

17. Le nombre total des postes et emplois de temporaire proposés pour l'exercice 2018/19 est de 1 632 et tient compte des propositions relatives à la création de

4 postes, à la suppression de 227 postes et emplois, au reclassement de 8 postes, à la transformation de 39 emplois en postes, au transfert de 36 postes et à la réaffectation de 16 postes.

18. Il est proposé de créer les 4 postes suivants : a) 1 poste de défenseur hors classe des droits des victimes (P-5) ; b) 2 postes de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) ; c) 1 poste de chef de la section des achats (P-5). Le Secrétaire général indique que le défenseur des droits des victimes (P-5) serait chargé de poursuivre la création et le perfectionnement de dispositifs de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et de superviser la création d'un mécanisme destiné à protéger les victimes, les dénonciateurs et les témoins contre les menaces, les tentatives d'intimidation et les représailles. Les spécialistes des questions politiques (P-2) apporteraient un appui à l'action de la Mission concernant l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et soutiendraient et surveilleraient le rétablissement de l'autorité de l'État à mesure qu'il progresse. Le chef de la Section des achats (P-5) améliorerait l'efficacité et l'efficience des fonctions d'achat au niveau de la Mission, compte tenu du volume des transactions et du fait qu'il faut exercer une surveillance adéquate et disposer de contrôles internes efficaces (ibid., par. 49, 87, 135 et 136). **Le Comité consultatif recommande que les quatre postes qu'il est proposé de créer soient approuvés.**

19. Il est proposé de supprimer 227 postes et emplois de temporaire, en raison principalement de l'accent qui sera mis sur les activités essentielles de maintien de la paix, de la délimitation de zones d'opérations prioritaires, de la restructuration des bureaux extérieurs de la zone d'opérations, des progrès accomplis dans certains domaines essentiels et de la capacité des partenaires de la Mission à assumer de plus en plus de rôles (ibid., par. 32) **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux suppressions proposées.**

20. Le Secrétaire général propose également de déclasser ou reclasser 8 postes comme suit : a) déclassement de 3 postes de chef de bureau de la classe D-1 à la classe P-5 ; b) déclassement de 2 postes de chef de bureau de la classe P-5 à la classe P-4 ; c) déclassement de 2 postes de spécialiste des questions politiques de la classe P-4 à la classe P-3 ; d) reclassement de 1 poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes de la classe P-4 à la classe P-5. En ce qui concerne les déclassements proposés des cinq postes de chef de bureau, le Secrétaire général indique que la Mission réduira légèrement ses effectifs sur le terrain et adoptera une approche à trois niveaux pour définir ses zones d'opérations prioritaires, ce qui aura pour effet d'alléger les attributions des chefs de bureau dans les secteurs concernés (ibid., par. 47 et 48). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection au déclassement proposé des cinq postes de chef de bureau, mais il considère que le Secrétaire général devrait les justifier de façon plus précise auprès de l'Assemblée générale.**

21. Le Secrétaire général propose de transformer 39 emplois de temporaire en postes, principalement en raison du caractère continu des activités correspondantes. Il s'agit de 2 emplois de temporaire au Service déontologie et discipline, 7 au Bureau du chef de la police, 1 au Groupe des réclamations, 7 au Centre d'appui à la mission, 1 au Bureau du Chef du pilier Services, 16 à la Section du génie et de la gestion des installations et 5 à la Section des achats (ibid., par. 66, 75, 116, 121, 123, 125 et 136). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu de procéder, pendant l'été 2018, à un examen stratégique de la MINUSCA qui, si la nécessité s'en faisait sentir, serait suivi d'un examen des besoins en personnel civil. **Étant donné qu'un examen stratégique de la MINUSCA est prévu prochainement et qu'il sera peut-être suivi d'un examen des besoins en personnel civil, le Comité recommande que les transformations d'emplois de temporaire en postes ne soient pas approuvées dans l'immédiat.**

22. Il est également proposé de transférer 36 postes et d'en réaffecter 16 en raison essentiellement de la définition des zones prioritaires et de la restructuration des bureaux extérieurs dans la zone d'opérations. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts et réaffectations proposés. Il compte néanmoins que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain rapport relatif au budget des informations détaillées sur les effets de la définition des zones prioritaires et de la restructuration des bureaux extérieurs.** Les observations et recommandations du Comité qui concernent les structures d'appui de la Mission figurent dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Postes vacants de longue date

23. Le Comité consultatif rappelle que, de manière générale, il y a lieu de déterminer, dans tous les projets de budget, s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (voir A/70/742, par. 46). Ayant posé la question, il a été informé qu'il y avait à la MINUSCA 111 postes vacants depuis deux ans ou plus, qu'on se proposait d'en supprimer 36 et d'en transférer 2, et que les autres étaient en voie d'être pourvus. Il a également été informé que la MINUSCA avait procédé à un examen de ces postes dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour 2018/19. **Le Comité note que la Mission a procédé à un examen des postes vacants depuis longtemps et qu'il est proposé dans le projet de budget pour 2018/19 de supprimer 227 postes au total, dont 36 sont vacants depuis longtemps. Le Comité compte que la MINUSCA continuera d'examiner les postes vacants de longue date et de faire le point, dans le prochain rapport consacré au budget, sur les postes qu'elle souhaite conserver ou supprimer. Le Comité réaffirme que le Secrétaire général devrait veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (voir A/71/836, par. 108).**

24. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 21 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général qui concernent le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles (ONU)

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2017/18	Montant proposé pour 2018/19	Variation
Dépenses opérationnelles	285 125 300	254 170 000	(30 955 300)

25. Le montant des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élève à 254 170 000 dollars, ce qui représente une baisse de 30 955 300 dollars (10,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette diminution tient principalement à la diminution des dépenses au titre : a) des opérations aériennes (27 873 300 dollars, soit 31,5 %) du fait de la baisse des coûts garantis et du nombre d'heures de vol, de la diminution de la consommation de carburant et du non-renouvellement de la lettre d'attribution relative à un drone ; b) de la rubrique Fournitures, services et matériel divers (16 603 900 dollars, soit 29,9 %) en raison de la réduction des dépenses liées aux partenaires d'exécution et aux subventions associée à la diminution du nombre d'activités de programme, de la baisse des dépenses de fret et du fait qu'il n'est pas prévu de dépenses au titre des services divers (voir A/72/779, par. 175 et 180).

Installations et infrastructures

26. Dans son rapport, le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 89 567 600 dollars au titre des installations et infrastructures, ce qui représente une augmentation de 21 403 000 dollars (31,4 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Le Comité consultatif note que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, les ressources demandées comprennent un montant de 4 665 200 dollars pour l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique, soit une augmentation de 2 829 500 dollars (154,1 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Le Comité note également qu'au 28 février 2018, les dépenses engagées à ce titre s'élevaient à 173 900 dollars. Il a demandé, sans l'obtenir, une justification de l'augmentation proposée, compte tenu de la modicité des dépenses engagées pendant l'exercice en cours. **Le Comité recommande donc que l'augmentation proposée des ressources demandées au titre de l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique soit réduite de 10 %, soit 283 000 dollars.**

27. Le Comité consultatif note que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, le montant de 11 356 763 dollars qui est demandé au titre des systèmes de drones pour l'exercice 2018/19 se décompose comme suit : 11 256 103 dollars au titre des installations et infrastructures (services de sécurité) et 100 660 dollars au titre des communications et de l'informatique. Le Comité note que le montant des ressources demandées au titre des installations et infrastructures (services de sécurité) est de 15 400 900 dollars, soit une augmentation de 3 969 700 dollars (34,7 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Ayant demandé des précisions, il a été informé que pour l'exercice 2016/17, le taux d'utilisation des systèmes de drones avait été de 4,3 % en mai 2017 et de 75,0 % en juin 2017, et que pour l'exercice 2017/18, il s'élevait à 64,5 % au 28 février 2018. **Compte tenu du faible taux d'utilisation des systèmes de drones, le Comité recommande que l'augmentation proposée des ressources demandées au titre des installations et infrastructures (services de sécurité) pour financer ces systèmes soit réduite de 10 %, soit 397 000 dollars.**

28. Le Comité note que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, un montant de 14 094 800 dollars destiné à financer des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien est prévu dans le projet de budget, ce qui représente une augmentation de 4 158 300 dollars (41,8 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Il note également que les dépenses engagées à ce titre s'élevaient à 9 274 500 dollars au 28 février 2018. **Le Comité n'a pas reçu de justification satisfaisante concernant l'ampleur de l'augmentation et recommande donc que l'augmentation proposée des ressources demandées au titre de travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien soit réduite de 10 %, soit 415 800 dollars.**

Transports terrestres

29. Les ressources demandées au titre des transports terrestres s'élèvent à 17 015 600 dollars, soit une baisse de 110 300 dollars (0,6 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Le Comité consultatif note que, selon les renseignements qui lui ont été communiqués, les ressources demandées comprennent un montant de 12 660 600 dollars pour les carburants et lubrifiants, ce qui représente une augmentation de 2 248 600 dollars (21,6 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Il note également que les dépenses engagées à ce titre avaient été de 11 101 800 dollars pour l'exercice 2016/17 et que, pour l'exercice en cours, elles s'élevaient à 10 691 200 dollars au 28 février 2018. **Le Comité n'est pas convaincu que l'augmentation proposée au titre des carburants et lubrifiants est justifiée et recommande qu'elle soit réduite de 10 %, soit 224 900 dollars.**

30. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du nombre de véhicules du parc de la MINUSCA pour l'exercice 2018/19 tenait en partie à la révision des coefficients standard. Compte tenu de cette révision, la MINUSCA a réduit le plan d'acquisition qu'elle avait adopté aux fins du remplacement de véhicules et elle compte céder les véhicules non fonctionnels. Il est prévu qu'elle respecte les coefficients standard d'ici à la fin de l'exercice 2018/19. Le Comité a également été informé que la MINUSCA continuerait de recourir à des véhicules à quatre roues motrices en raison du mauvais état des routes dans sa zone d'opérations. En effet, les berlines et véhicules polyvalents n'étant pas adaptés au terrain, leur entretien serait plus coûteux que celui de véhicules à quatre roues motrices et il faudrait s'en séparer plus tôt.

31. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 26 à 29 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

4. Questions diverses

Initiatives dans le domaine de l'environnement

32. Le Secrétaire général indique que la MINUSCA poursuivra l'exécution d'un programme complet de protection de l'environnement portant notamment sur la gestion des déchets et l'installation d'incinérateurs, de réseaux électriques hybrides photovoltaïques, de diodes électroluminescentes (LED) et de climatiseurs économes en énergie, et qu'elle prévoit d'achever l'installation de toutes les stations d'épuration le 30 juin 2018 au plus tard. Il indique également que la Mission s'attachera à trouver des moyens d'extraire l'eau souterraine de façon durable et installera des compteurs d'eau afin de mesurer la consommation quotidienne d'eau par personne tout en continuant de mener des inspections environnementales et de prendre les mesures qui s'imposent en fonction des priorités (ibid., par. 37).

33. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la MINUSCA respectait de façon incomplète la Politique environnementale applicable aux missions des Nations Unies sur le terrain du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Le Comité a été informé que des problèmes subsistaient dans le domaine de la gestion des déchets puisqu'il n'existait qu'une décharge en service partiel et qu'il n'y avait pas de station d'épuration. La Mission installe actuellement des stations d'épuration et des fosses septiques sur tous ses sites. En ce qui concerne la contamination du sol, le Comité a été informé que de petites parcelles de terrain étaient polluées sous la plupart des groupes électrogènes et des réservoirs de carburant, et que la Mission s'emploierait à enlever la terre contaminée et à remettre le sol en état. Il a également été informé que la cession de véhicules et de matériel posait problème à la MINUSCA, qui est sur le point de conclure une procédure de passation de marché à l'issue de laquelle un épaviste pourra acquérir les carcasses et les pièces de ses véhicules pour recycler métaux, batteries et pneus.

34. Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration de rappeler aux missions qu'elles devaient prévenir la contamination du sol et veiller à ce que les dispositions administratives soient respectées et que les sources d'énergie renouvelables soient utilisées (voir [A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 432, 440 et 447). **Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que la Politique environnementale applicable aux missions des Nations Unies sur le terrain du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions soit intégralement respectée et à ce que les projets environnementaux de la MINUSCA soient achevés dans les temps, notamment**

ceux concernant l'installation de stations d'épuration et de fosses septiques, la contamination du sol, le recyclage et les sources d'énergie renouvelables.

Autres activités de programme

35. Les informations relatives aux activités de programme qu'il est prévu de mener durant l'exercice 2018/19 figurent aux paragraphes 161 et 162 du rapport sur le budget de la Mission. Les ressources demandées s'élèvent à 7 702 000 dollars, dont 4 800 000 au titre de la Cour pénale spéciale, 1 247 500 dollars au titre des affaires judiciaires et pénitentiaires, 691 000 dollars au titre des droits de l'homme, 363 500 dollars au titre des affaires civiles, 350 000 dollars au titre de la formation des forces de police et 250 000 dollars au titre de la réforme du secteur de la sécurité. Ayant demandé des précisions sur la Cour pénale spéciale, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu que la MINUSCA et d'autres partenaires internationaux apportent une aide opérationnelle, technique et financière à la Cour à ses débuts, avant que le pays hôte ne commence à en assurer le financement. À cet égard, le Comité a été informé que la MINUSCA s'employait à attirer des donateurs externes afin d'appuyer les activités de la Cour à plus long terme étant donné qu'il était peu probable que l'État puisse financer l'institution dans un avenir proche.

36. Le Comité consultatif rappelle les observations et recommandations qu'il a formulées sur les activités de programme pour l'exercice 2017/18 dans son rapport du 26 avril 2017 sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir [A/71/836](#), par. 176 à 179). **Le Comité réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant : a) le détail des types d'activités de programme qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) des justificatifs attestant que les activités de programme appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires.** Le Comité note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/286](#), le rapport du Secrétaire général ne renferme pas d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion du financement des activités de programme par les opérations de maintien de la paix, ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités de programme. Il formule d'autres observations et recommandations sur les activités de programme pour l'exercice 2018/19 dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/72/789](#)).

V. Conclusion

37. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées au chapitre V du rapport sur l'exécution du budget ([A/72/637](#)). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 49 111 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 soit porté au crédit des États Membres, de même que la somme de 33 676 700 dollars, qui correspond aux autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2017.**

38. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre au sujet du financement de la MINUSCA pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section IV du projet de budget ([A/72/779](#)). **Compte tenu des**

recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 21 et 26 à 29 ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 944 211 900 dollars pour le fonctionnement de la Mission durant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/637](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/779](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 [[A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II]
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ([A/71/836/Add.8](#))
- Résolution [71/299](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Résolution du Conseil de sécurité [2387 \(2017\)](#)